



CNLS-TP CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA, LA TUBERCULOSE, LE PALUDISME, LES HEPATITES, LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LES EPIDEMIES (CNLS-TP) valide par le Fonds Mondial.

0199 8004-08670
01 89 8930 Cotonsou
03 92 913 10 89 04 17 74 8
03 92 913 10 89 04 17 74 8

TOTAL	[100]	simples)
-------	-------	----------

UGP SYSTEME RESILIENT ET PERENNE DE LA SANTE

AMI N° : 112 -2024/MS/SE-CNLS-TP/C-SRPS/CGS/PM/SA

Objet : recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan des outils de suivi des données de la chaîne d'approvisionnement des produits pharmaceutiques

1. Le présent avis de manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les Infections Sexuellement Transmissibles et les Épidémies (CNLS-TP) validé par le Fonds Mondial.
2. Le CNLS-TP/SRPS exécute au titre de l'année 2024 dans le cadre de la subvention C19RM, le plan de passation des marchés publics de fournitures, de services et des prestations intellectuelles. A cet effet, il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan des outils de suivi des données de la chaîne d'approvisionnement des produits pharmaceutiques au profit de l'Agence Béninoise du Médicament et des autres produits de santé (ABMed).
3. La prestation consiste principalement à élaborer les outils de suivi des données de la chaîne d'approvisionnement.
4. Le délai d'exécution de la mission est de 30 jours ouvrables à compter de la date de notification de l'ordre de service indiquant le démarrage des prestations, non compris les délais de validation du document.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation décrite, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.
8. Le Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les Infections Sexuellement Transmissibles et les Épidémies (CNLS-TP) /SRPS pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.
9. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Sous critères d'évaluation	Note pour le critère	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission (Pharmacien spécialiste en Gestion des Approvisionnements pharmaceutiques et Stock).		25 points	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de (Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des approvisionnements pharmaceutiques et stock à compter de la première expérience professionnelle)		[0 ; 3] = 0 point [3 ; 5] = 10 points [5 ; ∞] = 30 points Total : 30 points	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [(Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes)]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission (02 expériences pertinentes)		30+15=45 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies

Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.
NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

10. La note minimale requise pour être présélectionné est 70 points.
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Coordonnatrice de l'UGP. E-mail : mounif19624@gmail.com Attention SPM iodjouchoni@gouv.bj et prendre connaissance des documents de constitution de la liste de candidats potentiels à son Secrétariat administratif sis au 1^{er} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbéo, dans la rue de l'Atlantique Assurances de 8 h à 12 h 30 minutes et de 14 h à 17 h 30 min. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 2 à 06 OCT 2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat administratif sis au 1^{er} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbéo, dans la rue de l'Atlantique Assurances. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après au Secrétariat administratif sis au 1^{er} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbéo, dans la rue de l'Atlantique Assurances au plus tard le 06 NOV 2024 à 10 heures précises. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après Secrétariat administratif sis au 1^{er} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbéo, dans la rue de l'Atlantique Assurances à 06 NOV 2024 à 10 heures 30 minutes.

Les candidats peuvent introduire un recours devant la coordonnatrice dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.
Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la coordonnatrice doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Coordonnatrice pour ampliation.

Mouniratu IDRISSOU MAMA ANNE
Coordonnatrice de l'UGP SRPS





C195 BCOA GIBTO
01 BP 8830 Cotonou
Télé : 229 2131022945/1745
cotonou@valon.tg

UGP SYSTEME RESILIENT ET PERENNE DE LA SANTE
AMI N° : 110-2024/MISE-CNLS-TP/C-SRPS/CG/SP/MSA

Objet : Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan stratégique sur la surveillance post commercialisation des produits de santé

- 1. Le présent avis de manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les Infections Sexuellement Transmissibles et les Épidémies (CNLS-TP) / Système Résilient et Pérenne de la Santé validé par le Fonds Mondial.
2. Le CNLS-TP/SRPS exécute au titre de l'année 2024 dans le cadre de la subvention C19RM, le plan de passation des marchés publics de fournitures, de services et des prestations intellectuelles.
3. La prestation comprend principalement l'élaboration du Plan stratégique de surveillance de marché par un consultant individuel.
4. Le délai d'exécution de la mission est de 60 jours ouvrable-homme à compter de la date de notification de l'ordre de service.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation décrite ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations...
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats.
8. Le Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les Infections Sexuellement Transmissibles et les Épidémies (CNLS-TP) /SRPS pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.
9. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Table with 4 columns: Critères d'évaluation, Sous critères d'évaluation, Note pour le critère, Moyens de preuve à fournir par le candidat. It details evaluation criteria for education level, general experience, and specific mission experience.

*Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.
NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt

Table with 2 columns: Le domaine de la santé, TOTAL. Value: 1100

10. La note minimale requise pour être présélectionné est 70 points.
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Coordinnatrice du SRPS. E-mail : mounif19624@gmail.com Attention SPM-UGS jodjouchoni@zoum.bi et prendre connaissance des documents de constitution de la liste de candidats potentiels à son Secrétariat administratif sis au 1er étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbêto, dans la rue de l'Atlantique Assurances de 8 h à 12 h 30 minutes et de 14 h à 17h 30 min.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 02 à 06 NOV 2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat administratif sis au 1er étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbêto, dans la rue de l'Atlantique Assurances. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après au Secrétariat administratif sis au 1er étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbêto, dans la rue de l'Atlantique Assurances au plus tard le 06 NOV 2024 à 10 heures précises. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après Secrétariat administratif sis au 1er étage de l'immeuble BOUAKE à

Saint Michel Gbêto, dans la rue de l'Atlantique Assurances à 06 NOV 2024 à 10 heures 30 minutes.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la coordonnatrice de l'UGP dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la coordonnatrice doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics doit être notifiée à la Coordinnatrice de l'UGS pour ampliation.

Signature and stamp of Mouniratu IDRISSE, Coordinnatrice SRPS

* Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.tg





UGP SYSTEME RESILIENT ET PERENNE DE LA SANTE

AMI N° : AKI-2024/MS/SE-CNLS-TP/C-UGS/CG/SPM/SA

Objet : Recrutement d'un consultant chargé d'élaborer le document de procédures opérationnelles standardisées et des outils de gestion de la surveillance basée sur les événements

- Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du projet SRPS validé par le Fonds Mondial.
- Le projet SRPS exécuté au titre de l'année 2024 dans le cadre de la subvention C19RM, le plan de passation des marchés publics de fournitures, de services et des prestations intellectuelles. A cet effet, il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un consultant chargé d'élaborer le document de procédures opérationnelles standardisées et des outils de gestion de la surveillance basée sur les événements au profit de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP).
- La prestation consiste principalement à : élaborer le document de procédures opérationnelles standardisées et les outils de gestion pour capter les données issues de la surveillance basée sur les événements.
- Le délai d'exécution de la mission est de 30 jours ouvrables à compter de la date de notification de l'ordre de service indiquant le démarrage des prestations.
- Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation décrite, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.
- Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
- Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.
- L'UGP SRPS pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.
- La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Consultant principal

Critères d'évaluation	Sous critères d'évaluation	Note pour le critère	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission Consultant Principal : Bac +5 en Epidémiologie ou autre diplôme pertinent) Consultant Associé : Bac +5 en Epidémiologie ou autre diplôme pertinent)		25 points	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales Consultant principal : Au moins 7 ans d'expérience professionnelle en surveillance épidémiologique) Consultant associé : Au moins 5 ans d'expérience professionnelle en surveillance épidémiologique)		[0 ; 3] = 0 point [3 ; 5] = 10 points [5 ; ∞] = 30 points Total : 30 points	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [(Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission (02 expériences dans l'élaboration des procédures opérationnelles standardisées dans le domaine de la surveillance		30+15=45 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

¹ Définir le nombre d'années d'expérience soit à partir de l'obtention du diplôme, soit à partir de la première expérience du consultant

TOTAL.	[100]	
--------	-------	--

- La note minimale requise pour être présélectionné est 70.
- En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Coordonnatrice. E-mail : mounif19624@gmail.com Attention SPM jodjouchoni@gouv.bj et prendre connaissance des documents de constitution de la liste de candidats potentiels à son Secrétariat administratif sis au 1^{er} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbeto, dans la rue de l'Atlantique Assurances de 8 h à 12 h 30 minutes et de 14 h à 17h 30 min. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter de 08 OCT 2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat administratif sis au 1^{er} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbeto, dans la rue de l'Atlantique Assurances. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.
- Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après au Secrétariat administratif sis au 1^{er} étage de l'immeuble BOUAKE à Saint Michel Gbeto, dans la rue de l'Atlantique Assurances au plus tard le 06 NOV 2024 à 10 heures précises. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.
Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après Secrétariat administratif sis au 1^{er} étage de l'immeuble

BOUAKE à Saint Michel Gbeto, dans la rue de l'Atlantique Assurances 06 NOV 2024 à 10 heures 30 minutes.

Les candidats peuvent introduire un recours devant la coordonnatrice dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics. Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la coordonnatrice doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Coordonnatrice pour ampliation.

Le Coordonnateur par Intérim
Mouniratou IDRISOU M.A.S.A.P.A.I
Coordonnatrice de l'UGP SRPS

